



HAL
open science

La mondialisation par les organisations internationales

Léonard Laborie

► **To cite this version:**

Léonard Laborie. La mondialisation par les organisations internationales. Clément Fabre. Les mondialisations des années 1880 au milieu des années 1930, Atlande, 2023, Clefs-concours Histoire contemporaine, 2350309371. hal-04289219

HAL Id: hal-04289219

<https://hal.science/hal-04289219>

Submitted on 15 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Ceci est la version postprint du chapitre :

Léonard Laborie, « La mondialisation par les organisations internationales », in Clément Fabre (dir.), *Les mondialisations des années 1880 au milieu des années 1930*, Neuilly, Atlande, 2023, 864 p., pp. 151-163.

Un nouveau type d'organisations internationales fait son apparition dans la seconde moitié du XIX^e siècle : créées pour durer, et non seulement pour régler un problème circonstanciel, elles ont d'emblée une vocation mondiale, et non simplement locale ou régionale. Il s'y joue pour la première fois une "mondialisation politique" (Stearns, 2010), par laquelle la mondialisation est constituée en objet d'une politique coordonnée. En effet une multitude d'acteurs, représentants classiques (diplomates) ou pas (experts) des États, des entreprises, des groupes d'intérêt, y négocient le cadre des échanges à l'échelle de la planète.

Les conditions techniques et juridiques de circulation des biens et, dans une moindre mesure, des personnes, sont discutées et déterminées d'un commun accord, secteur par secteur – comment connecter les réseaux télégraphiques et postaux aux frontières pour pouvoir envoyer et recevoir un télégramme, une lettre ou un colis vers ou depuis l'étranger ? Quelles mesures prendre pour contenir les épidémies sans bloquer le commerce ? Comment faire valoir un brevet d'invention ou le droit d'auteur hors du pays d'origine de la création ? Les réponses jusqu'alors fixées de manière bilatérales ou entre groupes d'États proches, font désormais l'objet de vastes ententes multilatérales. À cela s'ajoute un effort de comparaison, de codification et de standardisation des catégories et mesures locales mises en jeu par l'échange de biens et d'informations, pour en assurer la commensurabilité et accroître la fluidité, de la standardisation des poids à celle du temps (bureau international de l'heure, 1912), en passant par la publication des tarifs douaniers (1890).

D'inspiration libérale, ces coopérations favorisent le franchissement des barrières entre les territoires, mais ne les font pas tomber pour autant. Les accords sont à chaque fois à géométrie variable ; toute la surface du globe n'est pas concernée. Et surtout, ils n'ont pas vocation à saper la souveraineté des participants, brique élémentaire de ces constructions politiques. La coopération devient une ressource (parmi bien d'autres) pour les nations participantes, qu'il s'agisse de prendre des positions ou de les défendre. Par elle, la mondialisation participe de la nationalisation des sociétés.

Toutes pratiques qu'elles soient, les règles de coexistence adoptées n'ont jamais rien d'évident et sont toujours l'expression d'intérêts et de valeurs. À ce titre, et en raison de leurs effets profonds, y compris dans la vie interne, domestique, des sociétés qui les adoptent, elles peuvent être contestées. Reste que l'idée d'un gouvernement du monde autour d'intérêts partagés trouve une première concrétisation, ouvrant de grands espoirs de pacification des relations internationales (Mazower, 2012). Cela d'autant plus qu'à côté des organisations intergouvernementales, dont les membres de droit sont les États, une forêt d'organisations non-gouvernementales voit le jour. Le démenti cinglant de la Première Guerre mondiale ne détruit pas, mais renforce plutôt l'appel de la coopération internationale. Par rapport aux organisations antérieures, la Société des Nations et l'Organisation internationale du travail mises en place en 1919 présentent une ambition plus ouvertement politique. Leur relatif échec à maintenir la paix et la sécurité ne saurait masquer l'importance de leur action sur des sujets en apparence moins sensibles diplomatiquement, mais cruciaux pour le quotidien des sociétés de leurs États membres, plus interdépendantes que jamais.

Des rouages clés de la mondialisation

Sans que cela soit un facteur exclusif, l'intensification des échanges internationaux a poussé à la création des premières organisations internationales. Une fois en place, ces organisations facilitent les échanges et les canalisent. Aussi sont-elles à la fois une traduction et un moteur, en somme un rouage clé, de la mondialisation.

Les communications aux avant-postes

De manière schématique, le désarmement douanier qui s'opère à partir des années 1860 génère une augmentation des besoins de communication à distance pour accompagner la mobilité accrue des biens et des personnes. Les réseaux postaux, qui reposent sur l'emploi du chemin de fer et de la navigation à vapeur (v. Transports), et les réseaux télégraphiques, constitués de lignes aériennes et de câbles sous-marins, répondent à cette demande. Leur géographie reflète celle des échanges. Mais ces réseaux créent aussi par leurs évolutions propres, technique et spatiale, de nouvelles opportunités. Ils sont en ce sens de véritables catalyseurs de l'internationalisation des échanges.

La hausse du trafic télégraphique et postal bute toutefois sur des infrastructures encore relativement peu denses, sur une diversité de règlements locaux et bilatéraux qui suscite de l'incertitude pour les responsables de ces services et pour les utilisateurs, et enfin sur des tarifs élevés. C'est sur ces trois chapitres – technique, opérationnel et tarifaire – qu'un effort d'harmonisation est mis en œuvre. On donne aux espaces couverts par les accords trouvés le nom d'"Union", qui ajoute à la notion d'association celle d'unité. Il s'agit bien de définir des règles communes, qui rapprochent les législations par-delà les frontières et unissent les territoires dans un même espace de circulation. L'Union télégraphique internationale voit le jour en 1865 à Paris ; l'Union générale des Postes en 1874 à Berne, rebaptisée Union postale universelle en 1878 (Laborie, 2010). Pionnières parmi les organisations à vocation universelle, elles ne sont pas pour autant le produit d'une évolution spontanée. Comme pour celles qui suivront, leur apparition fait suite à des années de gestation contrariée, qui aurait pu aboutir à d'autres configurations. L'évidence de leur existence, une fois celle-ci effective, est le produit d'une reconstruction a posteriori.

Anatomie des Unions

L'Union télégraphique internationale n'est au départ qu'une convention, signée par 20 États au terme de la conférence internationale tenue en 1865 à Paris. Appelée à être modifiée de manière périodique, en fonction du changement technique et des nouveaux territoires associés, elle comprend initialement 67 articles. Les premiers garantissent la liberté d'accès au réseau international et le secret des correspondances pour tous les habitants des pays membres, ainsi que la possibilité d'utiliser n'importe laquelle des langues parlées dans l'Union et tout code permettant de réduire la longueur des dépêches et de préserver la confidentialité des échanges. Écartée dans un premier temps, l'idée de créer un bureau permanent est retenue lors de la deuxième réunion, à Vienne en 1868. Ses missions : assurer le secrétariat entre deux conférences de révision de la convention, compiler des statistiques permettant des comparaisons et publier une revue pour partager les nouvelles et les pratiques entre administrations. Ni Paris ni Vienne n'hébergeront le bureau international, mais Berne, capitale d'un État, la Confédération helvétique, qui conforte ainsi sa neutralité. L'administration suisse accepte de mettre à disposition de l'organisation quelques membres de son personnel. Outre la conférence et le bureau, sans réel pouvoir, l'Union prévoit aussi une instance d'arbitrage, réunie en cas de litige entre ses membres.

Avec certes des variations formelles, cette structure institutionnelle est partagée par l'Union postale et par une série d'organisations sectorielles qui voient le jour à partir des années 1880. L'Union pour la protection de la propriété industrielle (1883), l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886), l'Union pour le transport de marchandises

par chemin de fer (1890) ou l'Union radiotélégraphique internationale (1906) fonctionnent peu ou prou suivant le même schéma (Reinalda, 2009). La première, poussée par les promoteurs du système du brevet et en particulier les principales firmes industrielles intéressées à la conquête de marchés étrangers, dans les secteurs de l'électrotechnique et de la chimie, garantit pour les ressortissants des États membres les mêmes droits, à l'étranger, que ceux des nationaux. On parle aussi à l'époque d'une "union du mètre" pour évoquer la convention internationale qui donne naissance à un Bureau international des poids et mesures (1875), chargé de produire des prototypes du mètre et du kilogramme et de les comparer aux étalons nationaux des 17 pays signataires pour assurer la plus grande conformité des mesures. Fondée sur le système métrique français, cette standardisation joue un rôle déterminant dans les transactions internationales et dans les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, même si le Royaume Uni et son Empire ne s'y associent pas.

Toutes les "unions" ne se dotent toutefois pas d'un bureau international. Les signataires de la convention anti-phylloxérique (1878, révisée en 1881) renoncent à la mise en place d'un tel dispositif, jugé non-nécessaire et sans doute coûteux, dans le contexte il est vrai d'une action limitée à un problème plus circonstanciel. Unis pour organiser la lutte contre le phylloxéra (v. Phylloxéra), insecte ravageur des vignobles européens, les pays membres s'engagent à prendre des dispositions nationales communes, prévoyant notamment une police phytosanitaire et l'octroi de passes sanitaires végétaux pour l'échange de plants originaires de zones infectées, et à transmettre régulièrement les informations utiles. L'ensemble de ces dispositions est cadré par un autre impératif : ne pas désorganiser le commerce horticole et viticole international (Kouli, Laborie, 2022). Ce même entremêlement de logiques en partie contradictoires préside à la signature de la convention sanitaire internationale, concernant cette fois les maladies humaines (choléra, peste, fièvre jaune), en 1903 à Paris (Paillette, 2012). Là non plus, pas de bureau, du moins jusqu'à la signature d'un arrangement complémentaire en 1907.

Plateformes modulables

Ces organisations deviennent des plateformes ou des laboratoires où de petits réseaux d'acteurs qui en ont porté la création se renforcent et s'aguerrissent par l'échange, et où se forgent des manières communes de penser et mettre en œuvre la norme, au sens large (Kott, 2011).

Cette dynamique s'avère propice à l'extension du champ d'intervention des organisations. C'est ainsi que quelques États membres de l'Union postale universelle décident de créer un service de circulation de l'argent (arrangement sur les mandats de poste, 1878), puis des marchandises (colis postaux de moins de 3 kg, 1880). Ils forment entre eux une sorte d'union restreinte, qui reste ouverte à tous les autres. En France, comme en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, dans l'Empire ottoman ou dans les Indes britanniques, le service national des colis postaux est créé à l'occasion de la signature de cet arrangement spécial, promu par l'Allemagne et d'autres pays déjà dotés d'un tel service. Non seulement la coopération modifie les conditions des échanges internationaux, mais elle transforme donc les partenaires de l'intérieur. Quelques années plus tard, il s'échange certes beaucoup plus de colis domestiques qu'internationaux, mais le trafic avec l'étranger est loin d'être négligeable. En France, une partie significative des exportations des articles de Paris, produits de demi-luxe qui font la richesse de la capitale, passe par le colis. La bonneterie, la bijouterie, les médicaments, la librairie mais aussi des titres financiers partent ainsi à l'étranger, tandis qu'arrivent des produits alimentaires, et, plus gênant pour les autorités, des contrefaçons, du tabac et des allumettes de contrebande. Dans les années 1890, envoyer un colis entre la France et la Chine ne coûte guère plus qu'un télégramme de 20 mots de Paris à Berne. Des circuits complexes se mettent en place autour de ce service. Ainsi des diamants bruts sont-ils expédiés du sud de l'Afrique à Londres, d'où ils sont parfois réexpédiés pour la taille dans le Jura français, d'où ils repartent enfin par le même canal vers les places marchandes européennes. (Laborie, 2015) Autre exemple d'union restreinte : au sein de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, quelques membres s'entendent en 1891 autour de

dispositions spécifiques pour la répression des fausses indications de provenance. Il s'agit de lutter contre l'usurpation d'appellations d'origine. Ces différents exemples rappellent un point important : même si les touristes envoient des cartes postales et les migrants des lettres à leurs familles, les principales utilisatrices de ces facilités internationales sont les entreprises industrielles, marchandes et financières.

Quel monde construisent ces organisations ? Une lecture politique et géopolitique

Les gouvernements sont des acteurs centraux de la mise en place de cette marqueterie d'ordres internationaux sectoriels, par laquelle ils trouvent une réponse aux opportunités et défis transnationaux, plutôt que dans l'action isolée. L'époque se caractérise ainsi par un véritable "internationalisme gouvernemental" pour reprendre l'expression de l'historienne Madeleine Herren (Herren, 2001), certains États trouvant dans les organisations internationales des ressources pour s'affirmer. Dans cette configuration, les règles ne sont pas imposées dans la confrontation des nations mais négociées de manière consensuelle, autour d'intérêts communs, circonscrits par une poignée d'individus.

L'international n'efface pas le fait national, il le renforce

Si les organisations internationales produisent du commun, force est de constater qu'en se fondant sur le principe de souveraineté de leurs membres, elles assurent aussi le maintien des différences. Les États sont impliqués dans la gestion des flux télégraphiques et postaux internationaux, dans la fixation de standards internationaux de poids et mesures, dans le dépôt des brevets à ou depuis l'étranger, parce que ces secteurs correspondent au plan national à autant d'administrations ou d'établissements publics, autour desquels ils se construisent comme entités politiques territorialisées, unitaires et centralisées. La coopération ne remet pas en cause leur souveraineté en la matière, elle la conforte par reconnaissance mutuelle. Les États abandonnent certes chacun un peu de leur autonomie individuelle et s'obligent à la coordination, mais ils adoptent des règles qui les renforcent en favorisant l'intégration de leur société nationale à travers la construction d'infrastructures, la très forte croissance et le contrôle de flux transnationaux, ainsi que la protection des populations. Encore un exemple postal, concret : certes abaissés, les tarifs fixés pour les échanges postaux internationaux restent rémunérateurs ; ils permettent de subventionner la baisse plus marquée du tarif des correspondances domestiques et la densification du maillage des bureaux postaux à travers le territoire ; de nouvelles couches de la population sont ainsi gagnées à l'usage du courrier (timbré à l'effigie du régime et distribué par un facteur en uniforme). Les organisations internationales sont bien un lieu privilégié d'observation de ce que l'historien Sebastian Conrad a résumé en quelques mots : "nationalisation et mondialisation ne sont pas deux phases d'un processus consécutif de développement, mais étaient plutôt dépendantes l'une de l'autre" (traduit de l'anglais par l'auteur, Conrad, 2010).

La domination des Européens et sa contestation

Les organisations internationales reflètent largement la géographie du commerce mondial, centré sur l'Europe et l'espace transatlantique. Elles sont fondées et pilotées par les Européens, en lien avec les États-Unis. Parmi les pays européens, les plaques tournantes des échanges que sont la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse sont particulièrement mobilisées. Les métropoles s'autorisent à agréger leurs colonies au cas par cas, associant les organisations internationales à l'entreprise coloniale – manifestation de la "civilisation", elles légitiment par leur existence même la domination. Les Indes britanniques (1876), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (1891) comme l'Afrique du Sud (1897) adhèrent ainsi à l'Union postale sous l'égide du Royaume Uni. La surface couverte par l'organisation est multipliée par trois entre 1875 et 1900, tandis que le

nombre de membres de l'Union télégraphique passe lui de 20 à 52 entre 1865 et 1908. Les métropoles gagnent au passage un poids accru dans les négociations. Les territoires colonisés ou sous protectorat bénéficient en effet chacun d'une voix délibérative dans les négociations, non pas comme État souverain – ce qu'ils ne sont plus –, mais au motif qu'y fonctionne une administration reconnue autonome. Les États-Unis ou les États d'Amérique latine, anciennement colonisés, ainsi que le vaste empire continental russe ou encore les États sans colonie comme la Suisse contestent cette disposition. La trop forte emprise des Européens sur l'agenda et les décisions motivent la fondation de l'Union postale sud-américaine à Montevideo en 1911. De même, les États d'Amérique latine hésitent à rejoindre le Brésil au sein de l'Office international d'hygiène publique, qui s'installe à Paris en 1907, alors qu'existe déjà à Washington un bureau sanitaire panaméricain. Avec les États-Unis et le Royaume-Uni, ils rejettent en mai 1914 le projet porté par les États d'Europe continentale au sein de l'Institut international d'agriculture, visant à l'extension du système de passeport sanitaire à l'ensemble des produits horticoles, à l'échelle du globe.

D'autres acteurs trouvent inversement dans les organisations à vocation universelle un moyen de contester la puissance des dominants. Avant 1914, la Roumanie et l'Égypte sous tutelle ottomane espèrent par leur adhésion faire progresser leur qualité de membre à part entière de la communauté internationale. Bien qu'elles entérinent une ouverture aux échanges internationaux, dans le prolongement de traités inégaux qui l'avaient imposée de manière unilatérale, les Unions télégraphique et postale attirent l'Empire ottoman lui-même, tout comme le Japon ou la Chine, qui comptent par leur adhésion affirmer juridiquement leur souveraineté et se libérer de l'emprise occidentale. Le Japon se refuse en revanche à rejoindre l'Office international d'hygiène publique, issu d'un "traité fait pour les pays d'Europe" comme l'écrit l'ambassadeur du Japon à Paris en 1910 (cité par Paillette, 2012).

Les experts de la mondialisation : un nouveau pouvoir

Les membres des organisations intergouvernementales sont des États. Mais qui parle en leur nom ? Si les diplomates sont là pour signer les conventions, le texte en a été négocié par des hommes de l'art, spécialistes en la matière, que l'on appelle "délégués spéciaux" ou "experts". Ces derniers prennent rapidement le contrôle d'organisations qu'ils s'évertuent à dépolitiser. La revendication et la pratique d'un tel pouvoir sur les affaires du monde, au nom de la compétence et de la technicité, sous un voile d'apolitisme, relèvent d'une idéologie appelée à marquer le xx^e siècle, l'internationalisme technocratique (Kaiser, Schot, 2014).

Il est toutefois des secteurs, plus sensibles politiquement, où les diplomates restent très présents dans la supervision de la coopération. C'est le cas dans l'agriculture avec l'Institut international d'agriculture, qui s'installe à Rome en 1905. Sa gestion est confiée non pas à un bureau international, mais à un collège essentiellement composé des diplomates des États membres en poste à Rome. De même dans la santé, avec l'Office international d'hygiène publique. En France, cette même année, le ministère des Affaires étrangères modifie l'organigramme de son administration centrale, dédiant un nouveau département à la supervision transversale de l'ensemble des unions internationales. Objectifs : aligner les positions des différents membres composant les délégations françaises, s'assurer que le français reste la langue des négociations, attirer le siège de ces nouveaux lieux de pouvoir, quand Berne et Bruxelles ont déjà accueilli la plupart d'entre eux.

Les espoirs déçus d'une paix durable et d'un gouvernement mondial

Organiser le monde des organisations

Les contemporains s'exercent au décompte. Au début des années 1910, ils dénombrent 45 organisations dont les membres sont des États. Mais à côté de ce qu'ils appellent alors des "organisations publiques", que nous dénommons plus volontiers aujourd'hui organisations intergouvernementales, ils relèvent l'existence d'une centaine d'organisations "privées" (non-

gouvernementales) et “semi-privées” (dans lesquelles les États sont représentés sans être membres ou seuls membres, comme par exemple au sein de l’Association internationale du froid ou de l’Association internationale permanente des congrès de la route, fondée en 1909, qui s’occupe entre autres de standardiser les panneaux de signalisation). En réalité, les frontières sont plus floues qu’il n’y paraît et les formes d’hybridation sont multiples. Des associations privées deviennent des organisations publiques (comme l’Organisation météorologique internationale en 1891), tandis que des organisations publiques admettent des représentants privés – les compagnies privées de télégraphie sous-marine ont certes une voix consultative au sein de l’Union télégraphique, et non délibérative, mais cela leur permet d’infléchir la législation. Des associations entre acteurs publics infra-nationaux tendent à peser sur les choix politiques à toutes les échelles. L’Union internationale des villes formée en 1913 se donne ainsi pour mission de plaider pour ces entités en plein essor et de partager les expériences municipales. Des « causes » transnationales sont définies et s’organisent internationalement, connectant des structures et des acteurs aux statuts variés : cause des femmes (1888), de l’olympisme (1894), de l’espéranto (1908), etc. Parmi elles, la cause des organisations internationales elles-mêmes a ses champions : une réflexion transversale et l’activisme des belges Paul Otlet et Henri La Fontaine conduisent à la fondation d’une association des associations, dite Union des associations internationales (1908), visant à organiser le monde des organisations (Saunier, 2012).

Mondialisme : la mondialisation comme idéologie ou “état d’esprit” (Iriye, 2002)

Beaucoup vivent leur engagement et pensent cette effervescence comme l’annonce d’une paix durable. En observant la multiplication des organisations internationales et en analysant leur fonctionnement, des auteurs influents retrempe l’antienne libérale du commerce pacificateur et le pacifisme cosmopolite dans une nouvelle théorie des relations internationales. Le professeur français de droit international Louis Renault, prix Nobel de la paix (1907), observe que la participation aux Unions fait disparaître la mesure de rétorsion classique en cas de différend politique consistant à dénoncer tel ou tel des accords réglant les relations bilatérales. La multilatéralisation des accords immuniserait la mondialisation des soubresauts diplomatiques. Pour le professeur de science politique américain Paul Reinsch, les États, comme forcés à coopérer par un progrès des techniques et des sciences dont ils ne sauraient priver leur population, tisseraient des liens toujours plus forts entre eux, rendant l’hypothèse d’un conflit de moins en moins probable – chacun aurait trop à y perdre. La paix serait moins le produit d’esprits conquis par les bons sentiments que le résultat quasi mécanique d’un système fonctionnel. L’écrivain britannique Norman Angell, lui aussi futur prix Nobel de la paix (1933), dénonce pour sa part dans un ouvrage à succès traduit dans de multiples langues, *La Grande illusion* (1910), les craintes et préparatifs d’une guerre longue que les tensions internationales suscitent : les interdépendances, financières notamment, sont désormais si fortes selon lui que personne n’aurait intérêt à cela.

De nouvelles utopies rationalisatrices mondialistes fleurissent sur ce terreau. Tandis que l’expert en bibliographie Otlet verrait bien Bruxelles devenir capitale mondiale, autour de l’Union des associations internationales et d’un Mundaneum qui rassemblerait tous les savoirs du monde, le médecin néerlandais Pieter Eijkman fait campagne pour La Haye, où, à côté de la cour permanente d’arbitrage instituée par la première conférence de la paix de 1899, on construirait hôtels, sièges d’académies et laboratoires de recherche où des réunions régulières de scientifiques présideraient aux grandes orientations planétaires face aux défis des maladies, de la pauvreté, du travail. Juristes et savants feraient régner l’ordre de la raison (van Acker, Somsen, 2012).

Les nations font société

Ce rêve se brise en août 1914. La neutralité de la Belgique est bafouée, la troisième conférence de la paix, après celles de 1899 et de 1907 (44 États représentés), prévue en 1915 à La Haye, ne se tiendra pas.

La coopération ne cesse pas pour autant pendant la Première Guerre mondiale. Les organisations dont le siège est en Suisse subsistent. Surtout, la coopération se reconfigure dans le cadre des alliances militaires (Rasmussen, 2016). Enfin, l'organisation du futur de la coopération devient un enjeu diplomatique de première importance dans la perspective du retour à la paix. Les innombrables initiatives privées, construites à l'image de celle d'Otlet sur des décennies d'expérience internationaliste, rencontrent la vision du président américain Woodrow Wilson. En 1919, deux nouvelles organisations internationales voient le jour dans le cadre du traité de paix entre les Alliés et l'Allemagne, signé à Versailles. La Société des Nations (SDN, 42 États fondateurs) et l'Organisation internationale du travail marquent un tournant, dans la mesure où leur mandat est désormais ouvertement politique, visant le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que le développement économique et social des membres.

Les espoirs de placer sous la tutelle de la SDN toutes les Unions créées antérieurement sont déçus, nombre d'entre elles conservant jalousement leur autonomie. De nouvelles organisations voient même le jour, qui échappent délibérément au contrôle de la SDN, comme l'Union internationale des chemins de fer (1922) ou l'Office international du vin (1924). Mais à Genève, le secrétariat de la SDN se montre très actif pour impulser des collaborations entre de multiples parties prenantes, publiques et privées. Entre concurrence et complémentarité avec les structures existantes, la SDN centre son intervention dans trois larges domaines principaux : l'hygiène, l'économie et la finance, les communications et le transit. Le Palais des Nations devient un accélérateur de coopérations internationales et de carrière pour les experts de tous bords. L'Union internationale des villes et l'Association internationale permanente des congrès de la route se retrouvent ainsi sous l'égide de l'institution genevoise avec d'autres acteurs comme les associations d'automobilistes et de tourisme pour approfondir le travail sur la signalisation routière. L'accord trouvé en 1931 ménage typiquement l'autonomie fondamentale des autorités compétentes, tout en limitant les possibilités de variation – les panneaux signalant un danger seront triangulaires, circulaires pour une obligation, rectangulaires pour une indication (Schipper, 2009). Au début des années 1930, cet "esprit" ou mieux cette "expérience de Genève", relativement inclusive (l'institution est ouverte au monde entier, mais les postes à responsabilité enregistrent une "sous-représentation des femmes ou des nationalités non-européennes") (Guieu, Jeannesson, 2021), et en quête d'harmonisation plutôt que d'uniformisation, se concrétise autour d'une myriade d'autres sujets et semble à son plus haut. Cela d'autant que les organisations philanthropiques américaines comme la Carnegie ou la Rockefeller prêtent activement leur concours.

On sait pourtant que l'absence officielle des États-Unis, l'adhésion relativement fugace de l'Allemagne (1926-1933), l'essor de nationalismes agressifs et la crise financière sapent son action. Sa mission de maintien de la paix devient impossible. En contrepoint, son œuvre sur les sujets "techniques" ne cesse de s'étoffer. Elle concerne certes avant tout l'Europe, elle est tout à fait tolérante et même supportrice à l'égard de la colonisation, mais elle préfigure une "gouvernance mondiale" aux effets sensibles bien au-delà dans l'espace, et durables dans le temps (Pedersen, 2007).

Bibliographie

Conrad S., *Globalisation and the Nation in Imperial Germany*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2010.

Guieu J.-M., Jeannesson S., "L'expérience de Genève' (1920-1946)", *Monde(s)*, n°19, 2021.

- Pedersen S., “Back to the League of Nations”, *The American Historical Review*, vol. 112/4, 2007.
- Herren M., “Governmental Internationalism and the Beginning of a New World Order in the Late Nineteenth Century”, in *The Mechanics of Internationalism: Culture, Society, and Politics from the 1840s to the First World War*, Geyer M. and Paulmann J. (eds.), Oxford, Oxford University Press, 2001.
- Iriye A., *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- Kaiser W., Schot J., *Writing the Rules for Europe. Experts, Cartels, and International Organizations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014.
- Kott S., “Les organisations internationales, terrains d’étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique”, *Critique internationale*, vol. 52, 2011.
- Kouli Y., Laborie L., *The Politics and Policies of European Economic Integration, 1850-1914*, Cham, Palgrave Macmillan, 2022.
- Laborie L., *L’Europe mise en réseaux. La France et la coopération internationale dans les postes et les télécommunications*, Bruxelles, Peter Lang, 2010.
- Laborie L., “Global commerce in small boxes: parcel post, 1878–1913”, *Journal of Global History*, 10/2, 2015.
- Mazower M., *Governing the World: The History of an Idea*, London, Penguin, 2012.
- Paillette C., “L’Europe et les organisations sanitaires internationales. Enjeux régionaux et mondialisation, des années 1900 aux années 1920”, *Les cahiers Irice*, n°9, 2012.
- Rasmussen A., “Documenter la santé en guerre : l’Internationale sanitaire interalliée, 1915-1919”, *Bulletin de l’Institut Pierre Renouvin*, n°44, 2016.
- Reinalda B., *Routledge History of International Organizations From 1815 to the Present Day*, London, Routledge, 2009.
- Saunier P.-Y., “La secrétaire générale, l’ambassadeur et le docteur. Un conte en trois épisodes pour les historiens du ‘monde des causes’ à l’époque contemporaine, 1800-2000”, *Monde(s)*, n°1, 2012.
- Schipper F., “Unravelling hieroglyphs : Urban traffic signs and the League of Nations”, *Métropoles* [Online], 6 | 2009.
- Stearns P. N., *Globalization in World History*, London, Routledge, 2010.
- van Acker W., Somsen G., “A Tale of Two World Capitals: The Internationalisms of Pieter Eijkman and Paul Otlet”, *Revue belge de Philologie et d’Histoire*, vol. 90/4, 2012.